

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°62 Septembre 2016

J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent - Charb -

Lycées privés : Morin persiste et signe p.12

« Ce n'est pas seulement la fin d'un contentieux mais surtout le début d'une nouvelle histoire. Tous les lycéens, qu'ils soient dans le privé ou dans le public sont des enfants de la Normandie et doivent, à ce titre, bénéficier de conditions de scolarisation équitables. C'est pourquoi la Région financera les frais de fonctionnement des classes sous contrat d'association, comme la loi l'y oblige, mais elle ira au-delà en participant à l'investissement dans les lycées privés. »



Après l'attentat de Saint-Étienne-du-Rouvray p.15

Les réponses d'un adhérent du CREAL76 de Saint-Étienne-du-Rouvray aux questions que nous lui avons posées suite à l'attentat du 26 juillet et des extraits significatifs de l'interview de Manuel Boucher, sociologue.

Piètres défenseurs de la laïcité p.6

Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), s'est fait connaître au grand public durant cet été lors de cette pitoyable affaire dite du burkini.

Agenda

Date à retenir :

12.11.2016 : Réunion d'accueil des nouveaux adhérents (voir p.11)

Retrouvez toutes les dates sur le site www.creal76.fr

Édito

Cachez ce sein ...

Ouf ! Le Conseil d'État a tranché. Les baigneuses pudiques pourront fréquenter les plages. La gauche accommodante s'en félicite quand la droite identitaire menace de passer outre. Qu'importe si le principe d'égalité des sexes en fait les frais et si le marquage confessionnel de l'espace public progresse.

Dans les débats qui ont porté sur cette « affaire du burkini », il a été peu question des offensives multiples de reconfessionnalisation de la vie publique. C'est le sens de l'entretien accordé à Paris-Normandie par l'archevêque de Rouen au lendemain de l'attentat de Saint-Étienne-du-Rouvray où saisisant la funeste aubaine il déclare : « *Je crois que nous sommes au bout du modèle de la laïcité* » en précisant que les religions doivent être le plus possible associées aux projets de la société et laissant entendre que c'est l'absence du religieux dans le débat public qui engendre la violence terroriste au nom de la foi. Et bien sûr cette expression religieuse doit être de mise à l'école comme c'est possible dans les établissements catholiques où « *On ne met pas des coups de règles sur les garçons et les filles qui disent : moi je ne crois pas [alors que] dans nos écoles publiques, on n'a pas le droit de croire.* »

Que ceux qui craignent de rallumer la guerre scolaire en prennent de la graine !

Bien évidemment, il n'est pas question de remettre en cause la liberté de se vêtir à sa convenance dans l'espace public. Mais il n'est pas interdit non plus de mesurer et d'exprimer librement la signification de certaines tenues. Que des femmes au nom de leur pudeur se baignent entièrement habillées relève de leur liberté individuelle et aucune référence laïque ne veut ni ne peut y faire obstacle. Ce n'est pas pour autant une raison de feindre de ne pas voir la portée politique de ce qui est de fait un message !

Nous avons toute liberté de dire que cette vêtue n'est pas innocente et qu'elle est le signe d'une conception rétrograde de l'organisation sociale tout comme nous l'avons dit du mouvement de La Manif pour tous. Ne pas le faire de peur d'être accusés de hurler avec les loups identitaires qui approuvent sans nul doute les propos de l'archevêque de Rouen relèverait de la lâcheté politique. D'ailleurs les courants islamiques qui promeuvent le burkini ont apporté leur soutien aux actions contre la loi légalisant le mariage de personnes de même sexe dans une sorte de sainte-alliance pour le retour à l'ordre moral.

Faudra-t-il bientôt renier les luttes émancipatrices passées pour s'épargner la colère des bigots ? Faudra-t-il laisser les religions s'approprier l'espace public sans contester leur exigence de marquage des populations dont elles revendiquent le contrôle ? Faudra-t-il demain que renonçant à rire de Tartuffe, on l'approuve quand il demande à Dorine « *Cachez ce sein que je ne saurais voir* » ? □

Le 28 septembre 2016
Jean-Michel Sahut
Président du CRÉAL-76

SOMMAIRE du n° 62 – Septembre 2016

Édito : Cachez ce sein...	2	Loi Carle (suite)	12
Chronique du mécréant : La religion c'est la guerre. Religieux unis contre les femmes	3	Note de lecture : Dictionnaire de la laïcité Campagne de financement pour soutenir Djemila Benhabib	13
CANADA : Cruelles séquelles Dès le berceau	4	Saint-Étienne-du-Rouvray, prise d'otage meurtrière : message du CREAL76	14
Mots-croisés Record Rions jaune	5	Après l'attentat de Saint-Étienne-du-Rouvray	15
Piètres défenseurs de la laïcité À bon entendeur	6	Macron, fondé de pouvoir de Vinci, Bouygues, Eiffage... FRANCE Bouclier	16
École d'ingénieurs privée, mais pas privée de fonds publics			
Note de lecture : Voix sans voile Fiscalité confessionnelle	7	Repos de la guerrière et ...robe blanche	17
La Loi du marché (chanson)	8	MAROC : Naissance d'un mouvement laïque	18
Un ouvrage de référence : ABC de la laïcité Mère Teresa est une imposture	9	Putsch providentiel en Turquie	19
TUNISIE : Ramadan	10	Chronique de Rahan : Serre-moi la nageoire, frère !	20
ALLEMAGNE : Dalaï-Lama			
IRAN : Exportation			
Laïcité scolaire	11		

Dominique

La chronique du mécréant

DELAHAYE

La religion c'est la guerre.

« Jeanne nous la savons vivante et nous pouvons nous confier à son intercession. Parfois, et même de plus en plus, nous aimerions qu'elle revienne parmi nous pour sauver notre beau pays, en proie comme à son époque à un certain nombre de meurtrissures. Indigence politique, perte de souveraineté, abatement et pusillanimité. Jeanne ne serait pas dépaycée. »

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ceci n'est pas un texte du Fou du Puy, ni d'un ou d'une Le Pen. C'est un extrait de l'édito, signé M. Fromager, d'une petite brochure d'AED (Aide à l'église en détresse) glanée sur un présentoir à l'occasion de la visite d'une jolie petite église de village du XI^{ème} siècle.

Cet extrait donne le ton. Celui de la croisade. Il faut évidemment lire entre les lignes mais, dans le délire ambiant ce n'est pas difficile. Il ne s'agit plus de bouter les anglais hors de France, mais de s'occuper des musulmans. Il faudra délaissier l'armure pour des outils plus perfectionnés. La conclusion de l'édito est sans appel : « *Le seigneur nous est fidèle, il peut nous relever. À nous de le suivre avec notre sainte patronne, en quelque sorte revenue parmi nous.* » Un appel à la guerre sainte à peine voilé. Le vocabulaire n'est pas le même mais quelle différence sur le fond avec un communiqué de Daech ?

Dans sa volonté brutale de revenir aux affaires, la religion montre son incapacité intrinsèque à comprendre et à accepter celui ou celle qui croit en un autre Dieu ou pire, qui ne croit en rien. C'est au mieux « *une brebis égarée* » au pire « *un mécréant* » et les deux sont passibles des mêmes rigueurs, s'il ne rentrent pas dans le rang. La nature et la violence des sévices, n'est qu'une affaire de géographie, ou d'histoire. Et cette incapacité, prend racine dans la foi elle-même qui se vante d'être aveugle, qui accepte comme un don l'incompréhension et le mystère, qui renonce à l'humain. « *Nous sommes tous pétris de faiblesses et d'erreurs. Pardonnons-nous réciproquement nos sottises, c'est la première loi de la nature.* » (Voltaire).

La foi, parce qu'elle ne se discute pas, parce que la soumission est son socle, nous divise, nous oppose, irrémédiablement. Évidemment, ces débordements verbaux des catholiques « intégristes » (distribués cependant dans toutes les églises avec le soutien du pape), n'ont rien à voir avec les enseignements de la Bible, pas plus que les sbires de l'état islamique n'ont à voir avec le Coran correctement interprété. Dans la couverture médiatique des récents massacres ou attentats commis au nom des textes sacrés, et même dans les analyses plus sérieuses que l'on peut lire ici ou là, la religion s'en tire toujours à bon compte. Pourtant « *Combattre au nom de Dieu, c'est abolir par avance toute notion de limite.* » (J.F Mondot)

Il serait bon de rappeler que la violence inouïe des massacres religieux du XVI^e siècle, leur sauvagerie impitoyable a durablement marqué notre histoire. De nombreux historiens voient dans le dégoût et la peur qu'elles ont suscités, l'électrochoc qui a amené la société française, à la prise de conscience et à la genèse des idées de tolérance, puis de laïcité.

Voltaire disait : « *L'église dominante, c'est la guerre, les bûchers, l'oppression.* » Il ajoutait : « *Le fanatisme est à la superstition ce que le transport est à la fièvre, ce que la rage est à la colère.* »

Non la religion n'est pas amour, non la foi n'est pas un message de paix. C'est même tout le contraire. □

(Les citations de J.F Mondot et de Voltaire sont tirées d'un très intéressant dossier des *Cahiers de Sciences et vie* n°162 de Juillet 2016 sur les guerres de Religion)



Religieux unis contre les femmes.

D'après la BBC du 18 août dernier, une association s'est aperçue que nombre de petites filles des musulmans du Daghestan (dans la région du Caucase) étaient excisées. Dans un premier temps, le mufti, leader régional, a affirmé que toutes les femmes devraient subir cette mutilation. Suite aux remous ainsi déclenchés, il a affirmé dans les médias avoir plaisanté... Il faut dire que d'autres dignitaires musulmans ont exprimé que cette pratique est étrangère à l'islam. Un prêtre orthodoxe de

haut rang a pour sa part exprimé sa sympathie pour le mufti et souhaité qu'il ne retire pas ses propos quels que soient les hurlements provoqués. D'après lui, si les femmes orthodoxes n'ont pas à être excisées, c'est parce qu'elles n'ont pas les mœurs légères, le féminisme est un mensonge du XX^e siècle et Dieu a créé les femmes pour qu'elles enfantent et élèvent leurs enfants.

D'après les Nations unies, deux cent millions de femmes sont actuellement sexuellement mutilées et trois millions de petites filles risquent de le devenir. □

« *Le christianisme a beaucoup fait pour l'amour en en faisant un péché* »

Anatole FRANCE

CANADA : Cruelles séquelles

On les appelle les « Autochtones ». Ils sont les descendants des peuples colonisés du Nord et du Grand Nord américains, ce pays appelé aujourd'hui le Canada.



Cette population qui regroupe les trois composantes amérindiennes (Premières Nations, métisses ou Inuits) présente une inquiétante particularité consistant à ce que les femmes ont, par rapport à l'ensemble de la population canadienne, six fois plus de risques de mourir assassinées. Pendant longtemps l'explication de cette spécificité a paru comme une évidence : les violences conjugales, mal endémique chez ces populations souvent marginalisées.

Se méfier des évidences

Sous la pression d'associations de femmes autochtones se sont mises en place des enquêtes présentant enfin une véritable rigueur scientifique. Ainsi, et alors que les femmes amérindiennes constituent 4,3 % de la population du Canada, elles sont 11 % des disparues et 16 % des femmes tuées entre 1980 et 2012. Plus surprenant encore, alors que les violences conjugales semblaient une explication bien commode pour comprendre cette situation, le *Toronto Star* a publié les résultats d'une enquête qui bouscule les idées reçues. Ainsi 44 % des meurtriers de femmes autochtones sont des connaissances (16 %), des étrangers (15 %) ou des tueurs en série (13 %).

Une nouvelle commission d'enquête

S'en tenir aux violences familiales pour expliquer ces meurtres ne semble plus possible et le 1^{er} septembre s'est ouverte une commission d'enquête dotée d'un budget important (36,8 millions d'€) composée de cinq commissaires issus des Premières Nations (dont 4 femmes). Ces spécialistes du droit canadien comme des traditions autochtones enquêteront deux ans auprès des familles directement concernées par ces drames et auprès des diverses autorités administrant ces communautés. Déjà en 2015, un rapport de la commission « Vérité et conciliation » avait émis de sévères conclusions à propos des pensionnats pour autochtones au Canada qui organisèrent de la fin du XIX^e siècle à ... 1996, ce que le rapport appelle un « génocide

culturel ». On peut y lire notamment que : « pendant plus d'un siècle, les buts centraux des politiques du Canada à l'égard des Autochtones étaient [...] par un processus d'assimilation, de faire en sorte que les peuples autochtones cessent d'exister comme entités juridiques, sociales, culturelles, religieuses et raciales distinctes au Canada. »

Féminicides

Aussi pour dépasser les causes habituelles et plutôt communes de ces « féminicides » qui ne seraient liés qu'à des violences internes aux communautés amérindiennes, la commission, mise en place conformément à une promesse électorale du nouveau premier ministre canadien Justin Trudeau, pourra explorer une nouvelle piste. En effet la politique d'acculturation menée depuis le début de la colonisation européenne, génération après génération, a marginalisé et fragilisé cette population réduite à vivre dans une oisiveté forcée banalisant l'alcoolisme et les violences sexuelles.

A cette situation qui maintient les Autochtones dans une situation d'infériorité institutionnelle s'ajoute la « désinvolture » avec laquelle la police conduit les enquêtes pour élucider ces disparitions ou assassinats. Plus encore, comme l'a montré, en octobre 2015, un reportage d'une chaîne québécoise dénonçant les violences physiques et sexuelles dont se rendent coupables des membres des forces de l'ordre à l'encontre des femmes autochtones, elles ont développé « un profond sentiment de peur à l'égard de la police » comme le note un rapport de l'ONG Human Rights Watch (2013).

Mieux vaut tard que jamais

Michèle Audette, une des cinq commissaires de la commission d'enquête nouvellement créée veut croire à l'utilité de sa mission. Elle exprime ses espoirs au journal *Libération* en ces termes : « Il est important que l'on démontre grâce à nos recherches qu'il y a eu un profilage racial, une discrimination systémique et un traitement policier particulier de ces affaires parce qu'elles impliquent des autochtones ». Elle précise son ambition : « Nous voulons, à la fin de l'enquête, pouvoir proposer un nouveau projet de société. »

Cet optimisme ne fait pas l'unanimité du mouvement autochtone où on n'oublie pas que bien des rapports ont déjà été présentés aux divers gouvernements qui se sont succédé ces dernières décennies sans que les mesures préconisées ne soient mises en œuvre faute de financements... ou de volonté politique. □

Dès le berceau.

On apprend dans *Pour la science* de juin que des chercheurs ont enregistré puis fait écouter les pleurs d'un bébé de quatre mois à des adultes. Les mêmes pleurs étaient déclarés moins aigus pour un bébé soi-disant garçon que pour un bébé soi-disant fille ce qui ne prête guère à conséquence mais surtout, ils étaient considérés comme exprimant plus d'inconfort si le bébé était présenté comme garçon. Un stéréotype à la vie dure : « les filles pleurent pour rien, les garçons uniquement s'ils ont vraiment mal », remarque la journaliste. □

MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	C	H	O	E	P	H	O	R	E	S
2	A	I	N		E	O		O	U	P
3	M	E	D	I	U	M	N	I	T	E
4	B	R	O	C	H	E	E	S		C
5	A		I	O		O	C		C	I
6	C	T	E	N	O	P	H	O	R	E
7	E		M	E	N	A	S		O	U
8	R	U	E	S		T	R	O	U	S
9	E	S	N		E	H	O	N	T	E
10	S	A	T	I	N	E	T	T	E	S

grille n° 44

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

grille n° 45

France

Record

Les ventes d'armes françaises sont en progression constante.

Elles passent de 8,2 milliards en 2014 (déjà en augmentation de 18 % par rapport à 2013) à 16,9 milliards en 2015. De quoi rassurer les 165 000 salariés de ce secteur certes florissant mais aussi de quoi inquiéter les défenseurs des droits humains quand on sait que le bond en avant de 2015 est largement le fait de la vente de Rafale à l'Égypte (24) et au Qatar (24).

Des pays où il semble plus facile de faire décoller les avions que la démocratie.



HORIZONTALEMENT

- Montrable.
- De corps et d'esprit de préférence ; dotée en kit
- Qui ne sont pas fixes.
- Chef de système ; reconnu difficilement la vérité.
- Avec tête mais sans queue ; tenu secret.
- Volume ; tranquillité toute militaire ; hors champ.
- Apportât un parfum maritime ; demeure slave.
- Pensées toutes faites ; dans en quelque sorte.
- Pour en prendre plein.
- Origine d'un fruit divin ?

VERTICALEMENT

- Il ne faut pas que le 1 le devienne.
- Marbre pyrénéen.
- Couvre-chef de chef avec son re ; en récupération.
- Supporter en un sens.
- Cause toujours !
- Délicieux ; le cœur du rentier.
- Fats ; école havraise.
- Se fit entendre ; pépins ; sous les bras à l'écoute.
- Dépôt plus ou moins valorisé ; évacue parfois le précédent.
- Entrés dans les ordres.

Rions jaune

Dans les mots croisés du supplément télévision de *Paris-Normandie* du samedi 6 août, on trouve cette définition : "Non grévistes". Mais oui, c'est bien sûr, vous pensez avoir trouvé facilement la réponse faisant référence à une couleur.

Vous vous trompez. Soyez modernes. La solution est "OTAGES".

Bonne méditation !

Piètres défenseurs de la laïcité

Le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF)¹, s'est fait connaître du grand public durant cet été lors de cette pitoyable affaire dite du burkini.

En effet cette association de défense des droits humains en a appelé au tribunal administratif de Nice quand le maire d'une station balnéaire a prétendu vouloir, au nom de divers motifs dont la laïcité², interdire une tenue de plage jugée prosélyte menaçant l'ordre public.

Dans un premier temps conforté par le jugement du TA de Nice, l'arrêté municipal de Villeneuve-Loubet a été vertement retoqué par le Conseil d'État auprès duquel le CCIF avait fait appel rendant caduque l'hasardeuse initiative de ce maire, Lionnel Luca, et de quelques autres qui, dans un élan panurgien, lui avaient emboîté le pas.

Il est toujours difficile de savoir quelles sont les intentions véridiques qui embrument la pensée des politiciens surtout à proximité d'une échéance électorale hélas majeure. Le résultat de cette bataille de chiffonniers est pourtant navrante : par ces dispositions intempestives, ces élus locaux soutenus à grand bruit par des personnalités politiques nationales dont le premier ministre, ont permis au CCIF de remporter une victoire au nom de la liberté et de l'État de droit. Une performance providentielle pour cette association qui occupe le plus clair de son énergie à rédiger des rapports dénonçant la laïcité tyrannique qui sévirait en France.

Ces rapports ont pour but d'alimenter des discussions relatives au respect des droits humains qui se tiennent devant les instances internationales comme l'ONU ou la Commission européenne.

La ministre des Familles, Laurence Rossignol, en a fait l'amère expérience, le 8 juillet dernier, quand devant les instances de l'ONU à Genève, elle a dû répondre aux accusations formulées

par un rapport de 44 pages du CCIF concernant la période 2014-2015 : « Être musulmane aujourd'hui en France : les femmes, premières victimes de l'islamophobie ». Rapport qui affirme tout de go : « En France, l'islamophobie, une forme de racisme et de sexisme, est largement institutionnelle. En effet, l'État français et ses institutions sont responsables de 70% des actes islamophobes recensés. »

Pourtant le président du CCIF n'hésite pas à animer des réunions publiques en compagnie d'amis du genre féminin comme des imams professant un islam radical parmi lesquels Rachid Abou Houdeyfa. Cet imam de Brest s'est rendu célèbre en menaçant les enfants d'être transformés en singes ou en porcs s'ils aimaient la musique et n'a pas hésité à affirmer que la femme non voilée, de ce fait sans honneur, mérite d'être violée. Le CCIF se prétend comme on le voit un ardent défenseur des droits des femmes.

Au jeu dangereux de la provocation ces élus locaux tiennent le rôle de l'arroseur arrosé et le CCIF peut maintenant se draper dans le droit reconnu par le Conseil d'État. Le comble du ridicule étant atteint quand certains de ces élus prétendent ne pas vouloir respecter la décision de la plus haute instance administrative... montrant ainsi le mépris qu'ils manifestent pour l'État de droit qu'ils évoquaient pour justifier leurs arrêtés liberticides ! □

¹ Il est bien dommage que seul le *Canard Enchaîné* (17/08/2016) ait porté cet éclairage sur cette bienveillante association.

² « une tenue correcte, respectueuse des bonnes mœurs et du principe de laïcité et respectant les règles d'hygiène et de sécurité des baignades... »

À bon entendeur...

Les 10 et 11 septembre s'est tenue à Déville-lès-Rouen la Saint-Siméon sous le patronage de la Ville.

Il a été diffusé un dépliant annonçant le déroulé des festivités. Le premier rendez-vous du dimanche était convenu en l'église de la ville, non pas pour assister à l'office dominical mais, plus subtilement, pour entendre la « prestation de l'Orchestre symphonique de Déville et de l'Orchestre Harmonie de Bondeville pendant l'office religieux à l'église Saint-Pierre ».

Y aurait-il du brouillage dans l'écoute que la laïcité percevrait comme de la friture sur la ligne ? □

École d'ingénieurs privée, mais pas privée de fonds publics

La newsletter de la Région Normandie nous informe le 8 septembre que son président Hervé Morin a inauguré à Caen les nouveaux locaux de l'ESITC (École supérieure d'ingénieurs des travaux et de la construction). Il en coûte 9,6 millions d'euros aux collectivités dont 5,144 millions à la Région. Le communiqué omet de préciser qu'il s'agit d'une école privée associative où l'admission se fait à la fois par concours et pour 50% sur entretien. Un budget béton est donc garanti pour cet établissement privé dont des membres au Conseil d'administration représentent Saint-Gobain, Eiffage, Eurobéton industrie, Vinci, Abcis construction, Socore-Troletti, Bouygues, Lafarge, le Syndicat français de l'industrie cimentière...Que des pauv'gens ! □

« Réinventer de fond en comble une authentique culture spirituelle de paix, de non violence, de fraternité universelle, de liberté de conscience face aux dogmes, aux normes et aux mœurs de la tradition, et enfin d'égalité entre les femmes et les hommes. » (extrait de « Trois choses à faire face au terrorisme »)

Abdenour BIDAR



Voix sans voile de Horria Saïhi aux Éditions Helvetius (1^{er} trimestre 2016, 206 pages, 20€)

Témoignage émouvant et poignant, ce livre se lit comme un roman, d'une seule traite, c'est passionnant, fluide. Ce n'est pas un roman, mais les témoignages recueillis par une cinéaste journaliste durant les années où la barbarie islamiste frappait l'Algérie.

Plus qu'un roman, un combat héroïque raconté avec une puissance inégalée

L'auteure a choisi de donner la parole à ces femmes, trop souvent oubliées par l'histoire et pourtant présentes et actives dans beaucoup de combats sociaux et de libération.

Qui sont-elles ces femmes qui ont perdu leurs frères, leurs sœurs, parfois leurs enfants et parfois leur propre vie ?

On pourrait penser que ce travail de transcription de films et d'interviews sous le feu de l'action, là-bas en Algérie allait donner lieu à une suite d'entretiens.....

C'est tout autre chose que nous propose l'auteure, c'est une histoire qui se lit comme un film d'action émouvant.... Malheureusement nous ne sommes pas dans une fiction.

Beaucoup de ces hommes et de ces femmes ont été, il y a quarante ans de cela dans les rangs de la résistance au colonialisme français.

Ils ont repris les armes et s'organisent en patriotes.

Ils ne comptent pas sur le gouvernement qui d'ailleurs plus tard libérera les bouchers du peuple, les meurtriers qui ont exécuté et assassiné tant de personnes.

Ces assassins que combattent ces femmes courageuses invo-

quent Dieu appelé Allah mais comme l'expliquent ces témoignages :

« Sous le contrôle des islamistes, la mosquée a été reconvertie en tribunal. Les appels à la mort remplaçaient les versets du Coran et les injures la parole de Dieu. " L'imam " était un égorgeur ; le minaret un poste d'observation où Allah ouakbar devenait l'outil d'un code. C'est dans cette mosquée à partir du minbar qu'ils lançaient leurs fatwas. C'est dans cette maison de Dieu qu'ils exécutaient des innocents à l'arme blanche. »

L'histoire est racontée mais aussi expliquée et contextualisée.

L'auteure fait œuvre d'éducation populaire en levant aussi le voile sur une partie de notre histoire commune quand elle revient sur ces Algériens enrôlés dans l'armée française pour faire la guerre au Viet-minh. Certains ont rejoint la résistance vietnamienne et sont revenus au moment de l'indépendance.

Une femme vietnamienne mariée à un Algérien voit toute sa famille reprendre les armes pour s'opposer aux islamistes. Deux de ses enfants trouveront la mort.

Horria Saïhi a écrit une page d'histoire incroyable, tragique et héroïque en nous faisant découvrir des visages... Comme si nous visionnions un film. □

Fiscalité confessionnelle

En Allemagne les services fiscaux collectent l'impôt pour les communautés religieuses. On peut se déclarer non croyant et ne plus prétendre alors ni à une cérémonie religieuse ni à une place dans une maison de retraite ou un jardin d'enfants confessionnels.

En novembre 2002, un couple déménage de France pour Francfort. Le monsieur et la dame remplissent le formulaire obligatoire et cochent bien imprudemment la case " juif " au chapitre " religion ". Ils reçoivent bientôt un courrier de bienvenue de la communauté désignée assorti du montant de l'impôt religieux correspondant à leur situation, il est vrai confortable. Après des mois de vains pourparlers, ils quittent la communauté mais l'arriéré d'impôts reste dû : 114 000 euros pour presque un an d'affiliation. Après dix ans de chicane judiciaire, le tribunal administratif fédéral de Leipzig a confirmé la décision du tribunal constitutionnel de Karlsruhe, qui avait donné raison à la communauté juive de Francfort en 2010.

C'est ce genre d'anecdote qui montre combien la séparation des Églises et de l'État est une garantie pour les libertés individuelles des citoyens. Et l'État laïque français bien complaisant de consentir un dégrèvement fiscal pour les dons versés aux Églises... □

www.creal76.fr

Comité de Réflexion et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr

☐ ADHÉSION - ☐ RENOUVELLEMENT

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

☎ fixe : _____ ☎ portable : _____

Adresse électronique : _____

Choix de réception du bulletin ☐ courrier postal et site ☐ courrier postal ☐ site

à adresser à **Francine ROUSSEL 110 ROUTE DU BAC 76480 BERVILLE-SUR-SEINE**

accompagné d'un chèque de 20€ (cotisation annuelle) à l'ordre de CRÉAL-76

(Le bulletin de liaison « Combat Laïque-76 » est servi gratuitement aux adhérents)

La Loi du marché

est une chanson de l'album (sortie prévue en janvier 2017) de Cyril Mokaïesh, inspirée du film de même nom de Stéphane Brizé et de la situation des migrants. Il l'interprète avec Bernard Lavilliers.

Clip efficace et poignant à retrouver à la rubrique [Lu, vu, entendu , reçu](#) de notre site.

*On vous laisse la tribune
Les honneurs du pouvoir
On vous laisse voler la victoire
On vous laisse le soin de bien ingurgiter
Notre part de votre marché
On vous laisse notre âme sur le bas-côté
Endetté, endetté, en détresse
A genoux de chagrin
D'avoir fait le baisemain
A l'austérité, son altesse*

*On vous laisse nos hivers
On vous laisse nos étés
De quoi vous distraire
Et nous faire tomber*

*On vous laisse libéral démocratisé
Chômage à volonté
On vous laisse nos destins s'ouvriront
les veines
En commission européenne*

*On vous laisse s'allonger la peur dans votre lit
Mais faut pas toujours croire ce qu'on dit
A Athènes Apollon a raison de chanter
Ma liberté*

*On vous laisse nos hivers
On vous laisse nos étés
De quoi vous distraire
Et nous faire tomber*

*On vous laisse nos hivers
Et notre dignité
De quoi vous distraire
Pour quelques années*

*On vous laisse Arcelor Mittalisés
Par Florange, l'or et l'acier
On vous laisse cet étrange capitaliser
Sur la précarité
On vous laisse à vos super hyper profits
Oh la belle vie
Chez Lidl le pack de bières
A des pulsions suicidaires*

On vous laisse nos hivers

*On vous laisse nos étés
De quoi vous distraire
Et nous faire tomber*

*On vous laisse nos hivers
Et notre dignité
De quoi vous distraire
Pour quelques années*

*On vous laisse nos frontières
Se refermer
Homme à la mer, émigré
Cap sur l'Angleterre*

*Depuis la Guinée
T'as le temps d'apprendre à nager
On vous laisse nos frontières
Se refermer*

*Sur la Méditerranée
Enfant de la guerre
Cherche un bout de terre
Pour apprendre à marcher*

*De quoi vous distraire
Pour quelques années*

*De quoi vous distraire
Et vous en aller*



Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, la rubrique « Lu, vu, entendu » est composée des propositions que vous nous adressez. Envoyez-nous une information autour de la laïcité que vous souhaitez partager : utilisez le formulaire « **Lu, vu, entendu** »
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « **Ecrivez-nous** »,
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos amis **et inscrivez-vous (vous et vos amis) à la nouvelle newsletter !**

« Il y a une lutte des classes, bien sûr, mais c'est ma classe, celle des riches, qui fait la guerre. Et nous gagnons. »

Warren BUFFET



Un ouvrage de référence

Notre ami Eddy Khaldi vient de faire publier aux Éditions Demopolis, un ouvrage qui ne manquera pas d'être utile dans la période de confusion où se trouve plongée la laïcité. Ce manuel illustré par Alf est destiné à tous les citoyens et citoyennes qui cherchent à comprendre, s'approprier et faire vivre la laïcité.

ABC de la laïcité¹

C'est le titre de cet ouvrage qui entend clarifier la notion de laïcité en explicitant les principes qu'elle promeut : liberté de conscience, séparation des Églises et de l'État, séparation du religieux et du politique, anticléricalisme c'est-à-dire l'opposition à l'implication du clergé dans la politique ou l'éducation, neutralité de l'État en matière de convictions spirituelles. Autant de principes dont la compréhension est brouillée par les querelles d'interprétations, parfois malveillantes, auxquelles la laïcité donne de plus en plus lieu.

Un outil pour faire vivre la laïcité à l'école

L'ABC de la laïcité se met au service de la communauté éducative dans toutes ses composantes dans le dialogue et le débat. Les 15 articles de la Charte de la laïcité² affichée dans les écoles, collèges et lycées de l'enseignement public y sont présentés et commentés. Le livre fournit en outre des documents annexes qui permettent d'alimenter les discussions que, légitimement, la laïcité suscite.

En ces temps de laïcité adjetivée, il convient de revenir à l'ABC...

¹ ABC de la laïcité aux Éditions Demopolis, 225 pages illustrées avec tableaux et dessins, format 26X20, 27 € ; <http://www.abc-de-la-laicite.com/>

² La Charte de la laïcité à l'école est commentée par Marie-Françoise Bechtel, Frédérique De La Morena, Gérard Delfau, Caroline Fourest, Daniel Foulon, Jean Glavany, Sihem Habchi, Patrick Kessel, Catherine Kintzler, Henri Peña Ruiz, Patrick Roumagnac, Jean-Paul Scot, Rémy Schwartz, Alain Sekzig, Philippe Tournier.

Mère Teresa est une imposture

C'est ce qu'affirme Aroup Atterjee, militant athée originaire de Calcutta où sévissait ladite mère Teresa, d'origine albanaise. Imposture car les deux « miracles » nécessaires à sa béatification puis à sa canonisation le 4 septembre sont contestés, dont l'un par la personne elle-même et son médecin. Imposture aussi car « Mère Teresa est une construction intellectuelle » lancée dès les années 30 par le journaliste britannique Malcolm Muggeridge. Est-il nécessaire de rappeler que dans ses asiles, orphelins, mouroirs, la médicalisation est absente : ni soins, ni même analgésiques. Ceci au nom de la conception religieuse de la souffrance comme rédemption. « Il y a quelque chose de très beau à voir les pauvres accepter leur sort, le subir comme la passion du Christ. Le monde gagne beaucoup à leur souffrance » a déclaré mère Teresa. Précepte qu'elle ne s'est pas appliquée puisqu'elle se faisait soigner dans des cliniques pri-

SAINTE MÈRE TERESA EST BANKABLE



vées en Californie. C'est en avion privé qu'elle allait visiter quelques grands de ce monde dont certains peu recommandables, dictateurs ou escrocs qui lui apportèrent soutien ou subsides. Elle a tenu à proclamer son opposition à l'avortement lors de la remise du prix Nobel en 1979, qu'elle a présenté comme « la plus grande force de destruction de la paix aujourd'hui ». Sa priorité a toujours été l'évangélisation, même de mourants ou d'enfants. La moitié des dons reçus (estimés à 100 millions de dollars par an) y était consacrée, elle a toujours refusé un audit de sa congrégation les Sœurs missionnaires de la charité. Mais « Pape François », après Jean-Paul II qui avait initié le processus, a choisi d'accélérer la canonisation pour faire prospérer le mythe d'une sainte dévouée aux plus pauvres, quoique farouche opposante de la théologie de la libé-

ration. □

Sources : Mediapart du 04.09.16 (Vue d'Inde, Mère Teresa est une imposture) ; Wikipedia, article Mère Teresa



Après « Prophètes Blues », LANDAIS, dessinateur du CREAL 76, a sorti son deuxième album :

« GOELANDS ».

Livre relié 100 pages, 150 dessins 15 euros
Pour se le procurer, prendre contact avec le CREAL76

Échos du monde...

TUNISIE

Ramadan

Un collectif de 24 associations appelé la Coalition civile pour les libertés individuelles (CCLI) s'est récemment constitué.

S'appuyant sur l'article 6 de la toute nouvelle constitution adoptée en janvier 2014, le CCLI demande aux autorités du pays d'« empêcher les atteintes à la liberté de conscience et de croyance ». Tout au long de l'année, bien sûr, mais plus particulièrement durant le mois du ramadan où, il n'est pas rare de voir de pieux cerbères traquer les consommateurs aux terrasses audacieusement ouvertes ou les mécréants attablés dans les cafés aux rideaux tirés pour les soustraire aux regards inquisiteurs de cette « police » religieuse.

La voie vers la laïcité est un long chemin semé d'embûches et soutenir nos amis tunisiens pourrait commencer par ne pas l'oublier ici. □

ALLEMAGNE

Dalai-Lama

Dans un entretien donné au Frankfurter Allgemeine Zeitung, Sa Sainteté Tenzin Gyatso s'est livré à une analyse assez peu fraternelle à propos de la vague de réfugiés qui demandent secours à l'Europe et principalement à l'Allemagne.

Ne pouvant nier la nécessité de les aider, il a cependant précisé que « d'un autre côté, il y en a trop », ajoutant : « L'Europe, l'Allemagne en particulier, ne peut devenir un pays arabe, l'Allemagne est l'Allemagne ». Une formule qui a dû faire chaud au cœur des responsables du mouvement néo-nazi Pegida en expansion outre-Rhin qui a fait de cette affirmation son fonds de commerce électoral.

De son côté, Marion Maréchal-Le Pen n'a pas manqué d'exprimer par tweet sa convergence de vue avec le 14^{ème} dalai-lama. □

IRAN

Exportation

Cette année, c'est un Français qui a été le lauréat du concours de caricatures sur la Shoah organisé à Téhéran.

La caricature représente une machine à sous montrée sous la forme du portail du camp d'Auschwitz. Le dessinateur Zéon a remporté ce prix doté de 12 000 €, prix qui se veut une réponse à « l'islamophobie » ambiante qui règnerait dans la presse occidentale. Le prestige d'un prix se mesure à la qualité des œuvres de ceux qui y concourent et à celle de ceux qui l'organisent et le remettent.

Grand ami d'Alain Soral et de Dieudonné, le lauréat de ce concours abject n'entre donc pas pour autant dans le club des ambassadeurs du génie français. □

QATAR

Parité ?

Courant mars, une Néerlandaise en résidence au Qatar avait porté plainte pour viol.

Elle a été arrêtée et condamnée, le 13 juin dernier, à un an de prison avec sursis pour... adultère. Elle sera expulsée une fois qu'elle aura payé une amende de 3 000 riyals (732 €).

Son agresseur a écopé de 100 coups de fouet et 40 supplémentaires pour ivresse sur la voie publique.

Une apparence de parité pour masquer le crime de viol ! □

« Une société qui opprime, qui en dégrade une autre, se condamne elle-même. »

Victor SCHOELCHER

Laïcité scolaire

Message du CREAL76 aux laïques rassemblés le 4 juin 2016 à Beaupréau-en-Mauges pour que vive l'École publique

La laïcité semble être devenue le souci de tous ceux et celles qui gouvernent ou aspirent à le faire. Pour beaucoup de ces néo-laïques, la laïcité paraît plutôt conçue comme un rappel permanent et sélectif à un règlement intérieur de la vie publique qu'à un engagement dynamique à la fraternité républicaine et à l'égalité sociale. Si les professions de foi laïques ne manquent pas, les actions et les réalisations laïques pour renforcer ce principe politique de mixité sociale, d'égalité et de concorde sont plus rares.

Pourtant, plus d'un siècle après les lois scolaires de Ferry et de Goblet suivies par la loi de Séparation des Églises et de l'État, l'accomplissement de cet engagement n'est toujours pas achevé. On pense ici, bien sûr, aux départements d'Alsace-Moselle. Mais votre engagement pour permettre à la jeunesse des Mauges d'accéder à l'enseignement public montre que ce ne sont pas les seuls territoires de France qui échappent à la règle commune, comme abandonnés à leur passé, laissés à la gouvernance complice des notables et de l'Église.

Le CRÉAL-76 salue l'obstination des militant-e-s de l'École publique qui sur ce territoire ont arraché au fil de longues mobilisations la mise en place des différents maillons de l'École laïque. Ainsi dans cet ancien canton de Beaupréau, l'enseignement privé catholique avait l'exclusivité de l'enseignement secondaire : deux collèges privés, un lycée d'enseignement général, un lycée d'enseignement professionnel. Un Conseil régional de gauche a pu mettre fin à ce monopole en ouvrant un lycée public à Beaupréau. Reste le chaînon manquant, le collège, pour que de la maternelle à la terminale, soit assurée la continuité du service public d'éducation. Le Conseil départemental s'y refuse bien que les critères les plus exigeants qu'il avait lui-même fixés pour la création du collège public soient satisfaits.

Le recours auprès du ministère de l'Éducation nationale a pu un moment laisser espérer un dénouement positif à la demande des 7000 signataires d'une pétition exigeant l'ouver-

ture d'un collège public à Beaupréau. Espoir vite déçu, la ministre s'en remettant au Conseil départemental. C'est le chat qui se mord la queue, situation ubuesque montrant la perversité de la loi Debré qui a instauré le dualisme scolaire sur financements publics : l'enseignement catholique peut aisément créer des antennes d'établissements existants pour concurrencer l'enseignement public alors que l'enseignement public doit se soumettre au bon vouloir d'une collectivité territoriale.

Il est vrai que depuis quelques années les ministres de l'Éducation nationale ne manquent pas de rappeler que « *l'école catholique c'est aussi l'école de la République* » comme a pu le dire en 2005 Gilles de Robien (ci-devant vicomte) jamais depuis démenti par ses successeurs. Formule à peine déformée par Benoît Hamon dans une circulaire parlant de « *notre école républicaine, tant publique que privée...* ». Et que penser de l'invitation par Vincent Peillon des responsables de l'enseignement catholique pour participer à la réflexion sur la refondation de l'École de la République alors que (officiellement) prestataires de service sous contrat, ils n'ont pas vocation à en définir les orientations. Et on dit que ce sont les enfants qui n'ont plus de repères !

L'action de votre Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges rappelle que la laïcité est un combat de chaque jour, que l'Église catholique n'a pas abandonné sa volonté de maintenir ici, reconquérir ailleurs, son autorité sur le système éducatif.

L'action de votre collectif est de ce point de vue un salutaire rappel à l'ordre pour ceux qui nous enjoignent de ne rien faire qui puisse rallumer la guerre scolaire alors que les cléricaux n'ont jamais cessé de la mener en sourdine et engrangent régulièrement des reconnaissances nouvelles et des financements nouveaux comme l'a montré l'épisode de la loi Carle.

L'action de votre Collectif doit montrer la voie pour un rassemblement militant à l'échelon local comme au niveau national des organisations et associations laïques.

□

12 novembre 2016 à 15h00

Réunion d'accueil des nouveaux adhérents du CREAL76

Salle des animateurs du Centre Boris Vian

Rue Louis Lesouef à Malaunay

« La politique est l'art d'obtenir de l'argent des riches et des suffrages des pauvres, sous prétexte de les protéger les uns des autres. »

Jules MICHELET

Loi Carle (suite)

**Comment honorer la promesse électorale d'abroger une loi antilaïque ?
En aggravant les dispositions et en la rendant encore plus contraignante !**

Exploit réussi par Marylise Lebranchu (PS), Paul Molac (EELV), Nathalie Appéré (PS) et Jean-Jacques Urvoas (PS) députés du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et du Finistère qui ont concocté et fait adopter un amendement qui conforte la loi Carle pourtant promise à l'abrogation. La loi Carle qui, à l'origine, renforçait le financement de l'enseignement privé par des fonds publics et que le candidat Hollande avait promis de faire abroger s'est enrichie d'une nouvelle disposition par la grâce d'un cavalier, non pas celui qui surgit de la nuit tout de noir vêtu, mais un cavalier bien plus redoutable, un cavalier législatif. Par un amendement à la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, il s'agit de modifier l'article L 212.8 du Code de l'éducation qui précise les conditions dans lesquelles une commune doit contribuer au financement des dépenses scolaires d'un enfant résidant sur son territoire et scolarisé dans une autre commune. Pour apaiser la grogne de quelques irréductibles laïques à l'encontre de la loi Carle, un verrou avait été ajouté qui consistait à limiter cette obligation au fait que le maire de la commune n'avait pas la possibilité d'accueillir cet élève dans l'école publique de son lieu de résidence.

La targette a sauté en faveur des écoles dispensant un enseignement de langue régionale grâce au cavalier suivant : « le maire de la commune de résidence dont les écoles ne dispensent pas un enseignement de langue régionale ne peut s'opposer, **y compris lorsque la capacité d'accueil de ses écoles permet de scolariser les enfants concernés**, à la scolarisation d'enfants dans une école d'une autre commune proposant un enseignement de langue régionale. » Le cavalier inspiré mais

prévenant ne précise pas si l'école dispensant cet enseignement de langue régionale doit être une école publique ! Et bien sûr quand il n'y a plus de verrou, la porte est ouverte...

Au nom du droit des familles, le consumérisme scolaire gagne face à l'intérêt général. Au « vivre ensemble » pourtant si souvent invoqué, le législateur hypocrite préfère satisfaire sa clientèle au prix du dérèglement de l'intérêt général dont il devrait être le garant. L'ultime dispositif conditionnant le financement de l'enseignement privé en fait les frais puisque cette nouvelle obligation de financement rejette la clause ne l'autorisant que si la commune d'origine est dans l'incapacité d'accueillir l'élève dans une de ses écoles publiques. La règle commune doit ainsi reculer devant des intérêts particuliers.

Décidément, cette loi aura connu bien des vicissitudes depuis que le sénateur Michel Charasse, en 2004, a eu la saugrenue idée de régler des comptes (on peut le dire) avec des élus auvergnats. Elle aura bien été ce que les laïques avaient dès le début subodoré : une rampe de lancement pour enrichir le dispositif des financements publics de l'enseignement privé, une nouvelle excroissance de la loi Debré de 1959, mère de toutes les agressions au principe politique de laïcité.

Cette nouvelle disposition en faveur des langues régionales sera, effet d'aubaine, du pain bénit pour les partisans de l'enseignement privé qui ne manqueront pas de vouloir étendre cette disposition à d'autres particularismes au nom de l'égalité constitutionnelle des citoyens. □



Lycées privés : Morin persiste et signe

Le jour de la rentrée scolaire, Hervé Morin, président de la **région Normandie**, s'est rendu au lycée privé Institution Saint-Joseph du Havre après une courte halte dans un lycée public de Honfleur qui devait être sur sa route... Le communiqué de presse de la Région développe « la fin du contentieux entre la collectivité et l'enseignement **diocésain** (sic) d'ex-Haute-Normandie ». C'est donc dans cette institution qu'a été signé le protocole d'accord entre la Région, l'UROGEC (Union régionale des organismes de gestion des établissements catholiques) et le CAEC (Comité académique de l'enseignement catholique). Les choses sont claires, les autorités diocésaines et catholiques sont officiellement reconnues. Hervé Morin précise : « Ce n'est pas seulement la fin d'un contentieux mais surtout le début d'une nouvelle histoire. Tous les lycéens, qu'ils soient dans le privé ou dans le public sont des enfants de la Normandie et doivent, à ce titre, bénéficier de conditions de scolarisation équitables. C'est pourquoi la Région financera les frais de fonctionnement des classes sous contrat d'association, comme la loi l'y oblige, mais elle ira au-delà en participant à l'investissement dans les lycées privés. » Après avoir stoppé début 2016 la procédure en cours devant le Tribunal administratif, la Région a choisi d'augmenter le forfait d'externat des lycées privés de l'ex-Haute-Normandie de 74,7% (près de 45 millions d'euros, voir le communiqué de l'Observatoire de la laïcité scolaire sur notre site). Et il annonce, qu'il participera aux dépenses, non obligatoires, d'investissement des lycées privés (construction, extension, immobilier) ! Voilà l'ordinaire des lycées privés singulièrement amélioré et leur extension garantie. □



Citoyens, je vous en prie, réfléchissez-y : est-ce qu'on apprend à penser comme on apprend à croire ?"

Ferdinand BUISSON - 1911



Dictionnaire de la laïcité, août 2016, édition A.Colin, 532 pages, 32€

Sous la direction de Martine Cerf, secrétaire générale de l'association EGALE (Égalité-Laïcité-Europe) et Marc Horwitz, membre fondateur de l'association EGALE (Égalité-Laïcité-Europe). Introduction de Jean-Louis Debré, ancien président du Conseil constitutionnel, de 2007 à 2016.

Ouvrage engagé, défendant une laïcité proche de celle d'Aristide Briand, ce dictionnaire en rappelle les fondements historiques, philosophiques et politiques. Il présente les textes de lois, dessine un panorama de la laïcité à travers le monde, et dresse le portrait des penseurs et hommes politiques qui ont

contribué à sa construction. La laïcité y apparaît comme un processus au long cours qui n'est jamais acquis et sur lequel il convient toujours de veiller.

300 entrées de « Accommodements » à « Zola » en passant par « École » et « Lumières

Des renvois pertinents pour affiner ses recherches.

Une bibliographie et une sitographie pour prolonger la réflexion. Cette nouvelle édition, largement augmentée et complétée, est le fruit du travail de plus de 80 chercheurs, historiens, sociologues, juristes, journalistes... En 2012, cet ouvrage a obtenu le Prix de l'initiative laïque décerné par la Maïf, la MGEN et la Casden.

Campagne de financement pour soutenir Djemila Benhabib

Le 26 septembre 2016 s'ouvre à Montréal le procès de l'écrivaine, militante et journaliste Djemila Benhabib poursuivie pour diffamation par un établissement scolaire privé portant le nom d'Écoles musulmanes de Montréal (EMMS). Cette institution qui offre des services au niveau du préscolaire, du primaire et du secondaire et où les élèves sont voilées à partir de la 3ème année (9 ans), est subventionnée par le gouvernement du Québec à hauteur de 400 000 \$ par année. (Pour prendre connaissance de la poursuite, se référer au site Internet : <http://djemilabenhabib.com/je-soutiens-djemila>)

En brandissant le spectre du harcèlement judiciaire à l'endroit de la lauréate du Prix international de la laïcité 2012 ¹, du Prix humaniste du Québec 2014 et du Prix de la liberté d'expression 2016, l'objectif est clair : museler une intellectuelle lucide et mettre à genoux une infatigable militante féministe et laïque qui ne cesse de nous alerter sur les stratégies d'entrisme de l'islam politique et d'en dénoncer les ambitions hégémoniques.

Ce procès n'est pas un fait divers. C'est une affaire politique qui par sa nature interpelle tous les démocrates épris de liberté. En réaction à cette grave tentative d'intimidation, plusieurs personnalités et associations ont décidé d'exprimer leur solidarité à Djemila Benhabib en organisant une campagne de financement pour l'aider à défrayer les coûts juridiques occasionnés par cette procédure vexatoire. Au regard des moyens financiers dont bénéficient les Écoles musulmanes de Montréal (EMMS), nous vous invitons à contribuer généreusement au fonds de soutien pour la défense de l'auteure du célèbre pamphlet *Ma vie à contre Coran*.

- Vous pouvez faire **une contribution par Paypal** sur internet à l'adresse suivante : <http://djemilabenhabib.com/je-soutiens-djemila>
- ou bien faire parvenir **un chèque** à l'adresse indiquée ci-dessous :

A.M.E.L
BP 30138
93204 Saint-Denis France

Attention ! Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Association : **A.M.E.L** (Association pour la mixité, l'égalité et la laïcité).

Merci de votre solidarité !
Le Comité de soutien de Djemila Benhabib"

¹ Voir [Prix de la Laïcité 2012 : deux femmes à l'honneur \(8 oct. 12\)](#) (note du CLR).

« La laïcité, c'est la disponibilité universelle du patrimoine humain, c'est la loi qui veut que chaque homme soit maître de son bien et que son bien se trouve partout où il y a des hommes »

Robert ESCARPIT



Suite à l'annonce de l'attentat de Saint-Etienne-du-Rouvray, le Comité de Réflexion et d'Action Laïque de Seine-Maritime (CREAL76) affichait sur son site le 26 juillet dernier dès 16 heures le message suivant, message également adressé au maire de la commune :

Prise d'otage meurtrière à Saint-Étienne-du-Rouvray : message du CREAL76

Le Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime (CREAL76) apporte tout son soutien à la population de Saint-Étienne-du-Rouvray frappée de stupeur par l'acte odieux commis par deux individus dans une église de la ville. Cette attaque semble revendiquée par l'Organisation État islamique (EI). Sans présager des résultats de l'enquête qui va s'ouvrir, le CREAL76 entend rappeler que toute spéculation politicienne qui conduirait à diviser la population en raison d'appartenances confessionnelles réelles ou supposées serait

contraire au principe politique de laïcité que la municipalité de Saint-Étienne-du-Rouvray met en œuvre par le dialogue, les actions culturelles, l'attention manifestée à ses écoles publiques, l'accompagnement de la vie associative...

En ces moments douloureux et périlleux, le CREAL76 se tient aux côtés de la municipalité de Saint-Étienne-du-Rouvray qui s'efforce d'œuvrer à l'unité de la population qu'elle administre. »

Le 26 juillet 2016 (16 heures)

Ce jour, suite aux propos de l'archevêque de Rouen Monsieur Dominique Lebrun, dénonçant la laïcité et mettant en cause la liberté dans les écoles publiques (propos rapportés dans *Paris-Normandie* de ce dimanche 31 juillet), le CREAL76 tient à rappeler quelques éléments du principe politique et juridique de laïcité.

Dans la France laïque et républicaine, ce principe assure l'égalité de tous les citoyens et de toutes les citoyennes. Il assure aussi la liberté de conscience et son expression, donc la liberté de tous les cultes et de toutes les convictions. La République va plus loin encore : en garantissant le libre exercice des cultes, elle garantit aussi sa sécurité.

À Saint-Étienne-du-Rouvray, ce sont deux hommes qui pratiquaient librement leur culte qui ont été respectivement sauvagement assassiné et grièvement blessé. Par cet acte odieux, c'est donc bien la liberté de culte et de conscience qui a été visée.

En conséquence ce n'est pas avec moins de laïcité, comme le suggère l'archevêque de Rouen, que la paix sera rétablie dans notre société, mais au contraire avec plus de laïcité.

Quant à l'École publique, elle seule se fait un devoir d'accueillir tous les enfants, quelle que soit l'origine sociale et culturelle de leurs familles. Et loin de faire taire les différentes convictions, elle fait au contraire en sorte qu'elles s'y côtoient sans provocation et mépris, en enseignant que nos ressemblances sont plus importantes que nos différences. On sait le rôle néfaste que joue l'école privée dans l'insuffisance de mixité sociale génératrice de division dès le plus jeune âge.

Le CREAL76 juge regrettable que l'archevêque de Rouen utilise ce dramatique événement pour tenir des affirmations totalement infondées voire diffamatoires sur l'Ecole publique et son enseignement.

Le 1^{er} août 2016

Rappel utile à ceux et celles qui font semblant de ne pas voir

« L'enseignement catholique sous contrat est devenu partie intégrante de l'École de la République » nous ont dit les ministres de l'Éducation nationale qui se sont succédé depuis le ci-devant vicomte de Robien. Étrange république laïque qui intègre à son système éducatif des établissements qui ne cachent pas leur mission prosélyte. Pour ceux et celles qui en douteraient encore voici des éléments puisés aux meilleures sources.

Extrait du (nouveau) statut¹ de l'enseignement catholique publié le 1er juin 2013 :

La contribution éducative de l'Église :

article 8 : Aujourd'hui comme hier, l'Église catholique est engagée dans le service de l'éducation. Elle accomplit ainsi la mission qu'elle a reçue du Christ : **travailler à faire connaître la Bonne Nouvelle du Salut...**

article 9 : En affirmant, comme elle l'a toujours fait, son droit de fonder des écoles, l'Église aide les parents à assumer leur droit naturel d'éduquer leurs enfants. Elle fait en sorte qu'ils puissent se sentir accueillis dans des lieux où **l'Évangile est à la fois vécu et proposé.**

¹ L'ensemble du statut : <http://www.enseignementcatholique.fr/ec/images/stories/abonnement/statut-enseignement-catholique-juin-2013.pdf>



Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : J.-Michel SAHUT 434 quai Hilaire Tertre

76940 LA MAILLERAYE-SUR-SEINE

jmf.sahut@wanadoo.fr ☎ 02.35.37.48.60

Courriel : creal76@creal76.fr site : www.creal76.fr Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Francis VANHÉE creal76@creal76.fr

Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents, version papier ou version électronique

Après l'attentat de Saint-Étienne-du-Rouvray

Voici les réponses d'un adhérent du CREAL76 de Saint-Étienne-du-Rouvray aux questions que nous avons posées suite à l'attentat du 26 juillet. Nous publions aussi des extraits significatifs de l'interview que Manuel Boucher, sociologue à l'Institut régional du travail social et du développement social de Normandie à Canteleu, a accordé à Paris-Normandie et qui est paru le 31 juillet.

En quoi l'attentat du 26 juillet à St Etienne du Rouvray était-il paradoxal, attendu, inattendu ?

Cet événement était totalement inattendu même si l'on savait que des attentats pouvaient être perpétrés n'importe où sur le territoire français. Et il est paradoxal quand on sait que la mosquée a été construite sur un terrain cédé pour l'euro symbolique par la paroisse catholique, que les paroissiens des deux camps se connaissaient et que leurs prêtres et imans travaillaient ensemble. De plus, la politique municipale est une politique solidaire, fraternelle qui n'a jamais cherché à diviser les communautés.

Mais quand on y réfléchit, et c'est mon opinion, le symbole de l'assassinat d'un prêtre est fort car L'État islamique ne veut sur-

tout pas de fraternisation entre les musulmans et les chrétiens, ou même les juifs. Il ne veut pas de « zone grise », mais il veut radicaliser les camps. Donc, je pense que cet attentat a été préparé par la propagande de Daech justement parce qu'il y a à Saint-Etienne travail en commun, un œcuménisme, de ces deux religions, ce qui est insupportable aux yeux des fanatiques islamistes. Ce qui est d'ailleurs en contradiction avec l'histoire, de nombreux califats, en Espagne par exemple, ont toléré les cultes chrétien et même juif, à Tolède par exemple ou même à Cordoue.

Pouvez-vous décrire le moment de fraternité qui a suivi l'attentat ?

Je n'étais pas à Saint-Étienne mais dans le nord de l'Aragon, en Espagne. Quand j'ai expliqué qui j'étais dans le petit village où je passais des vacances, on a mis à ma disposition le centre de

santé et sa connexion internet. Les journaux nationaux et locaux espagnols ont relayé l'événement.. Évidemment, tuer un prêtre est un sacrilège dans ce pays encore catholique.

Quel est l'impact de cet attentat dans la population, la jeunesse ?

Pour le moment je ne peux pas répondre à cette question.

Comment est perçu le principe de laïcité, que faire pour le rendre populaire ?

Je crois que c'est un concept qui a perdu son sens parce qu'il est manipulé par tous les camps politiques. C'est un principe maintenant un peu fourre-tout, comme celui de la République. La loi de 1905 est inconnue dans ses détails ainsi que les raisons de sa création. La naissance même de ce principe est oubliée, il y a un grand travail d'éducation à faire. Le CREAL, l'OLS - Observatoire de la laïcité scolaire -, et la ville de Saint-Étienne-du-Rouvray y contribuent.

Pour le rendre populaire, il faudrait l'expliquer, provoquer un

débat national, large, dans la durée et pourquoi pas faire une loi qui aurait pour principe de redéfinir les contours de la laïcité. Mais les enjeux politiques, actuellement, ne le permettent pas.

De plus, il faudrait l'élargir aux questions posées par l'intrusion dans l'école, par exemple, non seulement de la religion mais aussi des intérêts marchands portés par les grandes multinationales, Microsoft, Total...entre autres.

Extraits de l'interview de Manuel Boucher :

[...] Quand l'insécurité sociale se développe, le communautarisme aussi. Du temps des trente glorieuses, avec une forte classe ouvrière, chacun avait sa place. Désormais, ce séparatisme social et culturel aboutit au fait que toute une tranche de la population ne coproduit plus la société, alors qu'il y a une permanente injonction à l'intégration. Et puis la mondialisation entraîne un désenchantement des idéologies et un retour du religieux. [...] Il faut réaffirmer l'État social et redistributif. La responsabilité est collective. Il y a une forte incidence des choix politiques et économiques sur la production des inégalités. Le monde médiatique définit les individus en fonction de leur couleur de peau. Les événements qui surviennent en banlieue suscitent une intense couverture médiatique et une « essentialisation » de la jeunesse issue des quartiers populaires. L'effet subi par les populations stigmatisées entretient, sinon renforce, la production des violences. [...] Suite à la baisse continue des

aides publiques aux associations, ils [les travailleurs sociaux] sont devenus des « gestionnaires d'inégalité » plutôt que des « promoteurs d'égalité », à qui on demande du chiffre. Leur précarité est institutionnalisée. [...] La politique des médiateurs (les « grands frères »), ces « pacificateurs indigènes » dans une logique de caïdat, du capital guerrier, de la loi du plus fort, est contre-productive à long terme et génératrice de violence. C'est une logique clientéliste des politiques pour acheter la paix sociale. Toute cette décomposition des capacités de régulation sociale participe d'un processus de racisation, quand on devrait s'atteler à transcender la couleur de peau, les origines et la religion. Il faut éradiquer les ghettos, pas les aménager. Il faut rentrer dans les familles déboussolées, qui sont les premiers éducateurs. Il faut créer une véritable démocratie d'interpellation, où les destins atomisés construisent une conscience collective. Et surtout donner corps à la devise nationale et réaffirmer la laïcité, souvent perçue comme une autre religion ou une forme de racisme.

Macron, fondé de pouvoir de Vinci, Bouygues, Eiffage...

Avant de cracher dans la soupe et de se déclarer candidat aux présidentielles, Macron a eu le temps d'incruster des bombes à retardement dans la loi Sapin II. Cette loi examinée au Sénat le 6 juillet est censée lutter contre la corruption et l'évasion fiscale. Mais les propositions de Macron n'ont rien à voir, il s'agit « rien de moins que de faire ratifier les ordonnances modifiant le Code des marchés publics et le régime des concessions des partenariats public-privé (PPP). »

Légiférer par ordonnance est une procédure d'exception qui permet d'éviter le débat parlementaire. Les ordonnances sont prises par le gouvernement en conseil des ministres et s'appliquent immédiatement mais deviennent caduques si elles ne sont pas ratifiées par le Parlement dans un délai fixé par la loi d'habilitation qui les a autorisées. Autrement dit et sous couvert de simplification, d'urgence, d'efficacité ou de nécessité de transposer des directives européennes, le Gouvernement demande de plus en plus souvent une loi d'habilitation pour prendre des ordonnances que le Parlement ratifiera (ou non) après. La potion est souvent amère comme les ordonnances de Pompidou en 1967 sur la Sécurité sociale, celles de Chirac en 1986 sur les privatisations et celles de Juppé en 1996 encore sur la Sécurité sociale. La potion défendue par Macron au Sénat en juillet n'est pas moins amère.

La commande publique pour les majors des BTP

Les marchés publics représentent 15% du PIB (350 milliards d'euros), c'est un moteur des investissements où le public (Etat, collectivités) détient une part prépondérante. Les PME et les artisans sont exclus de 80% des commandes publiques qui tombent dans l'escarcelle des majors du Bâtiment et travaux publics (BTP). C'est pourquoi une timide directive européenne permet à chaque état de rendre l'allotissement (marché par lots) obligatoire. L'attribution des contrats publics par lots permet aux PME et artisans de concourir et facilite le contrôle et la transparence des coûts. A l'arrivée, les effets du texte défendu par Macron aboutiront à l'inverse en permettant à une entreprise de consentir des rabais si elle accède à plusieurs lots et en supprimant l'encadrement des marchés globaux de conception-réalisation. Au final, place accrue aux grands groupes du BTP et condamnation des entreprises moyennes à encore plus de sous-traitance à des prix cassés !

Fuite en avant dans les partenariats public-privé

L'ex-ministre Macron a aussi introduit dans la loi Sapin II la ratifi-

cation d'une ordonnance sur les PPP. Leurs inconvénients sont pourtant connus et leur coût est prohibitif sur un long terme. Le Canada n'y a plus recours et l'Allemagne très peu. Les trois quarts du budget du ministère de la Justice y sont déjà consacrés (tribunal de Paris, prisons). Sur 30 ans, le ministère de la Défense paiera à Bouygues et à Thalès, pour le nouvel hexagone Balard, un loyer et un prix élevés pour l'entretien quotidien. Le ministère de la Santé n'est pas en reste avec la construction d'hôpitaux. La Cour des comptes avait sévèrement critiqué les PPP à plusieurs reprises, jugés dangereux pour les finances publiques, facilitant le contournement des règles. Le Conseil constitutionnel avait estimé que le recours aux PPP devait rester exceptionnel, or plus de 400 de ces contrats ont vu le jour depuis 2004, autant de « bombes à retardement budgétaires » d'après le rapport des sénateurs Jean-Pierre Sueur (PS) et Hugues Portelli (UMP) en 2014. Lors de la discussion début juillet au Sénat, « Tous les amendements ont été rejetés, même ceux qui avaient été adoptés à l'unanimité en commission » raconte Jean-Pierre Sueur et Macron a présenté deux amendements pour revenir au texte initial. Ceci a conduit à l'abstention du groupe socialiste et le texte de ratification de ces ordonnances n'a été voté que par la droite.

Sur la forme, nous avons affaire à un déni de démocratie même minimale. Sur le fond, les scandales liés aux commandes publiques, le siphonnage des fonds publics sont devant nous avec cette loi de ratification. Et les grands groupes du BTP et de l'immobilier à qui seront versées des rentes perpétuelles définiront de plus en plus notre urbanisation, de nombreux aspects de notre cadre et de notre mode de vie. □

Sources : Mediapart du 12.07.16 (Macron au service des majors du BTP) ; direction de l'information légale et administrative (qu'est-ce qu'une ordonnance ?)

FRANCE

Bouclier

Alors que le concept de flexisécurité demeure un arlésienne promise aux salarié-e-s le temps d'une campagne électorale, les plus grosses fortunes françaises ont tout loisir de protéger leurs sous derrière le bouclier fiscal.

Ainsi, nous apprend le *Canard enchaîné* du 8 juin dernier, 11 des 50 plus grosses fortunes de France ne paient pas d'ISF. Ironiquement, l'impôt de solidarité sur la fortune bénéficie de dégrèvements exigés par le Conseil constitutionnel s'appuyant sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proscrivant l'impôt « confiscatoire ». Et justement pour les sages de la rue Montpensier, au nom de l'égalité des citoyens devant l'impôt, au-delà de 75 % du revenu, le montant de l'imposition devient intolérablement... confiscatoire.

Et cela permet à Liliane Bettencourt et quelques autres contribuables persécutés d'échapper à l'ISF ! □

Tant qu'un homme pourra mourir de faim à la porte d'un palais où tout regorge, il n'y aura rien de stable dans les institutions humaines.

Eugène VARLIN

REPOS DE LA GUERRIÈRE ET ... ROBE BLANCHE

En 2016, le CDDF de Rouen a organisé un rassemblement pour répondre à la symbolique sexiste mise en scène tous les ans lors des fêtes Jeanne d'Arc. Un collage a eu lieu sur le parcours de la marche.

Intervention Jeanne d'Arc - DDF Rouen (Droits Des Femmes) 27 mai 2016

Dimanche prochain, la Vague normande [mouvement politique de la mouvance identitaire, Ndlr] viendra marcher à Rouen en l'honneur de Jeanne d'Arc suite à, je cite, « la suppression totale des fêtes Jehanne d'Arc, qui étaient devenues d'ignobles espaces de propagande LGBT ».

J'ignore ce qui a suscité leur mécontentement, mais on peut néanmoins constater, sans surprise, que nos fachos locaux sont homophobes. Et là où il y a homophobie, ça ne loupe pas, il y a sexisme. Et s'il est encore besoin de vérifier que les fachos sont sexistes, ça se confirme très bien, rien qu'avec les quelques photos du défilé de l'an dernier disponibles en ligne. Nous avons eu droit, en tête de cortège, à des jeunes filles tout de blanc vêtues. Bon, pour commencer, c'est à la femme correspondant le plus aux normes de beauté qu'ils ont confié le drapeau. Et puis surtout : vêtues de blanc, et même carrément de robes blanches, pour incarner une femme envoyée au bûcher au motif (technique, mais motif quand même), qu'elle portait un pantalon. Moins cher que l'armure de chevalier, sans doute, mais quand même pas innocent comme choix.

La robe c'est sans doute pour redonner de la féminité à celle qui a passé sa vie d'adulte à combattre, pour éloigner toutes ces images virilisantes de guerrière et souligner la fragilité de la bergère martyrisée. Autrement dit, s'appuyer une symbolique patriarcale pour neutraliser l'image d'une femme très manifestement éduquée et qui, toutes choses égales par ailleurs, vécut indéniablement en dehors des rôles de genre de son temps.

Le blanc c'est pour la « pureté » : pureté politique, d'abord, de celle qui bouta les anglais hors de France et dont ils aiment à imaginer qu'elle bouterait aujourd'hui les musulmans, pureté de la foi en la « nation », de la foi en une « mission sacrée », de la foi en Dieu par opposition aux compromissions supposées de Marianne « la gueuse », la « putain de la république »...

Ce qui nous amène directement à la deuxième dimension du symbole, inextricablement lié au premier, celui de la pureté physique, de la virginité de celle que l'on continue à appeler la « pucelle ». Et la virginité c'est bien. La preuve : c'est un signe de pureté politique, le pape est pour et, en plus, ça permet d'apprivoiser les licornes. Est-il besoin de développer ?

Et maintenant, petit rappel historique. Pucelle, au XVe, ça veut

dire « jeune fille », pas « vierge ». Certes, la virginité de Jeanne d'Arc est importante à l'époque, est testée et re-testée, pour des raisons religieuses (les saints s'adresseraient-ils à une femme non vierge, je vous le demande?), politiques (qui a envie de devoir son accession au trône à une sorcière ? Et puis une prédiction - l'ancêtre des sondages BVA - prévoyait que le Royaume, perdu par une femme, serait sauvé par une vierge - forcément), bref, pour des motifs relevant de la pure superstition (là, on revient aux licornes). Reste que nous utilisons aujourd'hui le surnom de « pucelle » à contre-sens.

C'est un peu le pendant de bâtard. A l'époque, le surnom de « bâtard » n'a rien d'infamant, c'est même plutôt positif. Ça affiche que vous avez des relations dans les hautes sphères. A tel point que André de Ribes, un chef de bande de la même époque, se fait appeler le « bâtard d'Armagnac » alors qu'il n'est pas bâtard, juste pour signifier qu'il a le soutien du comte d'Armagnac. Un compagnon de Jeanne d'Arc, Jean de Dumois, fils de Louis 1er duc d'Orléans, est pour sa part plus connu sous le nom de « bâtard d'Orléans ». Et on peut aussi mentionner « Guillaume le Bâtard », plus fréquemment évoqué dans les manuels scolaires sous le nom de « Guillaume le Conquérant ».

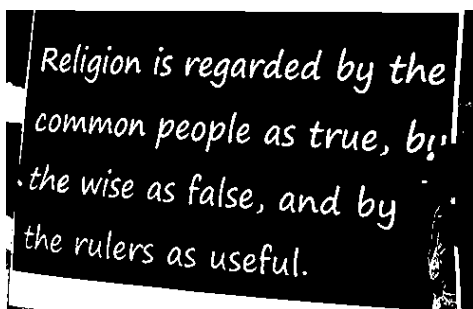
Mais le monde étant ce qu'il est, c'est à dire sexiste, nous avons toujours une place de la Pucelle, historiquement correcte mais qui doit faire ricaner tous les adolescents bouton-neux qui s'y rendent. Parallèlement, à Orléans, ils ont une place Jean-de-Dumois, pour éviter au grand homme la disgrâce qu'aurait constituée une place du Bâtard-d'Orléans, plus conforme à l'usage de son temps.

Donc, pour en revenir à notre point de départ, en retenant de Jeanne d'Arc avant tout sa « pureté » (alors qu'ils auraient pu choisir, comme ça se fait ailleurs, les déguisements médiévaux - avec pantalons, armures, voire coupe au bol) les identitaires font le même genre de subtil résumé que les publicitaires inspirés des années 30 qui nous ont inventé la machine à laver Jeanne d'Arc : « Boutez la saleté du linge en 7 minutes ! ».

Quant aux rouennais, ils s'accommodent d'une Place de la Pucelle à l'intitulé dégradant car aujourd'hui incompréhensible. □

Une femme non voilée est comme une pièce de 2 €, tout le monde peut la voir et elle passe de main en main.

Hani Ramadan
(intellectuel et prédicateur musulman)



MAROC

Naissance d'un mouvement laïque

Devant la montée du rigorisme religieux au Maroc, notamment à l'occasion du mois de ramadan, quelque 200 citoyens, représentants de plusieurs associations, se sont retrouvés le 25 juin dernier devant le parlement de Rabat.

La plupart des gens considèrent la religion comme vraie, le sage la considère comme fausse et les dirigeants comme utile.

À la fin du rassemblement, le porte-parole du Mouvement progressiste pour une société libre et une patrie pour tous, Abderrahim Idoussalah, a tenu un discours demandant l'abolition de l'article 222 du code pénal.

En effet, depuis le début du mois de ramadan, dans plusieurs villes du pays, des citoyens marocains ont été dénoncés et arrêtés au nom de cet article du code pénal qui interdit à « tout individu notoirement connu pour son appartenance à l'islam de rompre ostensiblement le jeûne dans un lieu public pendant le ramadan ». Une transgression passible de un à six mois d'emprisonnement et d'une amende.

Voici quelques moments forts de son intervention :

« Chez nous, on veut réhabiliter les tribunaux de l'Inquisition. On veut savoir qui jeûne et qui ne jeûne pas. Qui prie et qui ne prie pas. Cela n'est l'affaire de personne.

Je déclare ici que notre Mouvement progressiste pour une société libre et une patrie pour tous, est au début de son action. Nous annonçons ici sa naissance en tant que mouvement laïque. Oui, nous avons osé ! Nous le disons ici dans la rue et publiquement : nous sommes des laïques.

Nous considérons que la laïcité est le seul chemin à prendre pour réaliser le développement de cette société. Nous considérons la laïcité comme une forme de militantisme politique et intellectuel qui protège toutes les religions (toutes les consciences) ».

Saluons cette heureuse et courageuse initiative ! □

Préparez-vous à croire



C'est la devise du Musée de la création ouvert depuis huit ans à Petersburg dans le Kentucky par les fondamentalistes chrétiens de l'AIG (Answers In Genesis), partisans du créationisme Jeune terre (création il y a 6 000 ans en 7 jours chrono). Dans ce parc où l'Origine des espèces de Darwin est classée au rang des horreurs, on n'hésite pas à mettre en scène des enfants badinant avec des dinosaures. On y explique que l'oubli de Dieu serait la cause des guerres, crimes, homosexualité et mariage des couples du même sexe, avortement... La bonne nouvelle, c'est que le nombre de visiteurs, après avoir approché les 3 millions, s'est tari. Mais l'AIG n'allait pas en rester là et

c'est à Williamstown, toujours dans le Kentucky, qu'elle a inauguré une arche de Noé géante. Le bateau « est là pour rappeler à l'Amérique et aux autres nations le récit biblique et l'historicité de toute la Bible. » Le républicain conservateur qui dirige cet État avait fait voter une subvention de 18 millions de dollars, avant de tenter de faire machine arrière devant le refus de l'Arche de faire travailler des non-chrétiens et des homosexuels. La justice l'a désavoué : trop tard ! Précisons qu'AIG est exonéré d'impôts et qu'elle a d'autres projets : un village de chrétiens du premier siècle, une tour de Babel... □

Source : Mediapart du 01.08.16 (L'arche de Noé grandeur nature des fous de Dieu)

« Ce n'est pas ce que vous ne savez pas qui vous attire des ennuis, c'est ce que vous savez avec certitude et qui n'est pas vrai. »

Mark TWAIN

Putsch providentiel en Turquie

L'histoire récente de la Turquie est marquée par une série de pronuncamientos militaires presque chaque décennie (1960, 1971, 1980) suivis de vagues autoritaires et de répression. La dernière tentative de putsch manquée du 15 juillet est particulière, tant elle semble providentielle pour le président Erdogan.

Voici ce qu'en dit l'écrivain turc Nedim Gürsel exilé à Paris depuis le coup d'État de 1971 : « *Voilà un président qui fit revenir aux urnes, en novembre 2015, le peuple qui ne lui avait pas donné, en juin, la majorité absolue lors des législatives. Voilà un président auquel il manque encore quatorze sièges pour faire avaliser par le Parlement le régime présidentiel auquel il aspire – et que devrait lui permettre d'instaurer le coup d'État manqué* »

qualifié par lui-même, une fois qu'il en réchappa, de « don de Dieu »... Ce régime islamo-conservateur dirigé par l'AKP(1) depuis 2002 a permis l'émergence d'une classe conservatrice aisée attachée à la personne du président Erdogan et qui se distingue, pour les femmes, par le port de voiles aux normes de l'islam pouvant donner lieu à des défilés de

mode. Nedim Gürsel pense que la démocratie ne saurait se réduire à un processus électoral, ici instrumentalisé par Erdogan : « *N'y a-t-il pas des valeurs inhérentes à la démocratie, qui permettent de la mesurer : la liberté d'expression, la laïcité, les droits de l'homme ?* » À cette aune, le compte n'y est pas et la répression est massive. Le Journal officiel turc a publié le 1^{er} septembre une liste de 43 000 agents de l'État expulsés en raison de leurs liens présumés avec le prédicateur Fethullah Gülen, que le régime accuse d'avoir fomenté le putsch. Ce prédicateur réfugié aux États-Unis est un ancien allié de l'AKP. Il était à la tête d'une communauté puissante qui a fait de l'entrisme dans les institutions (justice, armée, écoles...) Il a soutenu Erdogan en 2002 pour la conquête du pouvoir, puis la mise au pas de l'armée et des institutions hostiles à l'islam politique au travers de procès et d'accusations de complot, avant de se retourner contre lui. « *Erdogan lui a durant des années donné carte blanche pour infiltrer en profondeur les rouages de l'État* », explique le député HDP (2) Faysal Sariyildiz qui a passé 5 ans en détention de 2009 à 2014 et qui est actuellement visé par 80 procédures. C'est dans la circonscription du député HDP Sariyildiz de Cizre proche de la Syrie et de l'Irak que l'armée turque est repartie en guerre contre les Kurdes en 2015. Non seulement, la chasse aux sorcières ne s'arrête pas depuis l'adoption de l'état d'urgence le 21 juillet mais les radiations de fonctionnaires et les arrestations se font « *le plus souvent sans preuve décisive ou critère pertinent en dehors d'un vague étiquetage güleniste* » d'après Human Rights Watch. Sur les 40 000 arrestations, la moitié a abouti à une détention provisoire et - signal indiquant que ce n'est pas fini - de la place est faite dans les prisons par la libération anticipée de 38 000 détenus de droit commun... À la date du 7 septembre, 131 organes de presse dont 45 journaux et 16 chaînes de télévision ont

été fermés, 74 journalistes arrêtés, 2 000 licenciés... Les chiffres sont faramineux - ainsi 2 346 universitaires révoqués - faisant dire à un universitaire que l'État turc est désorganisé, les procédures sont aléatoires et expéditives.

Démocratie suspendue et chasse aux opposants

Qu'est-ce que la « rabia » ?

C'est un salut main tendue avec le pouce plaqué sur la paume. Nedim Gürsel explique que « c'est le signe de ralliement des Frères musulmans opposés au coup d'État de 2013 en Egypte. Ce geste de solidarité islamique, Erdogan le fait tout le temps : en tant que président de la République d'un État laïque ! Une laïcité inspirée en partie, dès 1923, par celle établie en France avec la loi de 1905... »

De plus en plus souvent, nombre de victimes n'ont rien à voir avec la communauté de Gülen, mais sont kurdes, proches du HDP, intellectuels, romanciers... L'analogie - toutes proportions gardées - avec l'utilisation de l'état d'urgence en France contre le mouvement social n'est pas fortuite. Et s'agissant de ce « contre-coup d'État civil », le député Faysal Sariyildiz estime que le proces-

sus voulu de polarisation de la société jusqu'au putsch providentiel dont il dit qu'Erdogan avait été averti, avait démarré bien avant le 15 juillet : « *Selon moi, c'est le 1^{er} juin 2015 que ce processus s'enclenche, quand l'AKP perd sa majorité au Parlement. [...] de nouvelles élections sont alors annoncées. La guerre au Kurdistan est déclenchée. Cela ne fait depuis que s'aggraver...* » Après l'attentat de Gaziantep(3), dont les victimes sont kurdes, « *l'attaque en Syrie déclenchée par Erdogan est une mise en scène, un scénario bien écrit, en connivence avec Daech* », pour empêcher les Kurdes d'unir en Syrie les cantons de Afrin et Rojava, isolant Daech de la Turquie.

Cette tentative de putsch est bien utile au régime d'Erdogan qui pourra renforcer son caractère islamo-conservateur, modifier la constitution, éliminer toute forme d'opposition en instaurant la peur et l'arbitraire, pas seulement celle liée à son rival Gülen, développer ses visées dans la région au détriment des Kurdes. Et l'Union européenne, neutralisée par l'accord honteux qui externalise la gestion des flux de migrants et de réfugiés en Turquie, est bien silencieuse. □

Sources : dossier Mediapart : trois articles :

*Nedim Gürsel : En quoi les démocrates devraient-ils choisir entre deux imams ?

*Avec Erdogan, le risque est que la Turquie devienne une nouvelle Syrie.

*Turquie : le pouvoir intensifie les purges et frappe à l'aveugle

¹ AKP, parti de la justice et du développement créé par Erdogan en 2001

² D'après Faysal Sariyildiz, « créé fin 2012, le HDP est pro-kurde mais représente aussi de nombreuses minorités ainsi que des forces de gauche et les écologistes »

³ Gaziantep, ville du sud-est de la Turquie où a eu lieu un attentat avec une bombe lors d'un mariage kurde

Guillaume

La chronique de Rahan

LECOINTRE

SERRE-MOI LA NAGEOIRE, FRÈRE !

Moi, Rahan, fils des âges farouches, j'ai remarqué que mes frères « poissons » ont deux palettes avec lesquelles ils poussent l'eau...

Le vocabulaire de la zoologie n'a pas toujours été cohérent. Il existe des organes qui ont été nommés en vertu de la façon dont ils sont positionnés et constitués : vertèbres, humérus, tête, crâne, etc. Mais il existe aussi des organes qui, malencontreusement, ont été nommés en vertu de ce qu'ils font : nageoire, aile, patte... On appelle nageoire tout ce qui sert à pousser l'eau. Ainsi on parle de nageoire pour nommer ce avec quoi le saumon nage ; on parle aussi de « nageoire » chez le dauphin... même si elles ne sont pas du tout faites pareil ! De même, on parle d'« aile » de mouche et d'« aile » de pigeon, mais les deux ailes sont tout simplement incomparables ! Du coup, on n'est pas entraînés à repérer que ce qui dépasse de chaque côté d'un saumon - ses « nageoires » pectorales - correspond en réalité à nos bras. Evidemment, on appelle ça des « nageoires » chez le saumon, et nous n'avons pas de « nageoires » puisqu'on ne vit pas dans l'eau !

Et pourtant... C'est bien cet appendice, inséré au corps par plusieurs os, qui fournit un jour notre humérus, en n'étant plus inséré au reste du corps que par un seul os. Cet os, l'humérus justement, sert toujours de base à la nageoire pectorale des coelacanthes et des dipneustes, « poissons » rares qu'on ne trouve pas chez le poissonnier, et qui sont plus apparentés à nous qu'au saumon.



L'humérus, c'est le premier segment de notre bras. Mais il y a une suite : radius et cubitus, métacarpe, carpe et phalanges. Si l'origine de l'humérus semble bien comprise, l'origine du reste du bras est plus compliquée à comprendre. Les appendices pairs des vertébrés se correspondent de par leur position sur le corps : les deux nageoires pectorales du saumon correspondent à nos membres antérieurs, ses deux nageoires pelviennes sous son ventre correspondent à nos membres postérieurs. Cependant ces nageoires ne montrent pas de précurseurs évidents de nos avant-bras et de nos doigts : elles sont constituées de petits os en série verticale, les os radiaux, suivis de rayons dermiques. L'homologie entre les os des nageoires rayonnées des actinoptérygiens (30 400 espèces, dont le saumon) et les os des membres des tétrapodes (32 900 espèces, dont les humains) est restée difficile à établir. Les doigts des tétrapodes ont des os d'origine endochondrale. Cela signifie qu'ils résultent d'une reconstruction osseuse à partir d'une premier canevas cartilagineux qui est remplacé par de l'os. Les rayons des nageoires des actinoptérygiens sont d'origine dermique : ils résultent d'une ossification directe du derme. Impossible d'aller chercher l'origine des doigts dans ces rayons !

Du coup, on a longtemps pensé que les rayons avaient été perdus chez les tétrapodes et que leurs doigts étaient des formations nouvelles. Un article vient de paraître (1), et qui démontre que les gènes qui impulsent la formation des doigts chez la souris sont les mêmes que ceux qui impulsent la formation des rayons dermiques chez le poisson-zèbre (un cousin du saumon). Cet article montre en effet que des mutants expérimentaux des gènes *hoxa13* et *hoxd13* suppriment le développement des os du poignet et des doigts chez la souris (tétrapode) et celui des rayons dermiques chez le poisson-zèbre (actinoptérygien). Fait intéressant, le poisson-zèbre mutant n'a pas seulement une réduction des rayons dermiques, mais une augmentation du nombre d'os radiaux d'origine enchondrale, qui, rappelons-le, sont de petits os qui s'attachent à la ceinture pectorale et qui portent les rayons dermiques. Or, s'il est vrai que les tétrapodes ont perdu leurs rayons dermiques aux membres antérieurs, leurs doigts ont été proposés comme homologues de la rangée la plus distale des os radiaux des actinoptérygiens. Tout se passe comme si, chez des ancêtres communs aux tétrapodes ayant vécu voici 370 millions d'années, leurs membres et leurs doigts ont pu provenir de l'inactivation de ces gènes, réduisant drastiquement la formation de rayons dermiques, mais rendant également disponible du matériel enchondral à la base d'une nageoire qui n'en est plus vraiment une... matériel remobilisé dans ce lignage vers la formation d'un poignet et de doigts... Ces fameux gènes, on a mis le doigt dessus !

1 : Nakamura T. et al. Nature 537, pp. 225-228 (8 septembre 2016) ; Saxena A. & Cooper K.L. Nature 537, pp. 176-177 (8 septembre 2016)